



N° de résolution  
ou annexion

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

16 décembre 2019

À cette séance extraordinaire dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, pour l'adoption du budget 2020, tenue au Centre Municipal le 16 décembre 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et aucun contribuable. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures quarante (19h40). Mme Danielle Roy est absente.

### Présentation du budget 2020

222-19

#### Adoption du budget 2020

CONSIDÉRANT les priorités choisies par les membres du conseil pour le maintien ou l'amélioration des services selon les compétences de la municipalité et la mission de cette dernière;

CONSIDÉRANT les obligations légales et financières à rencontrer;

CONSIDÉRANT les discussions préalables tenues à ce sujet;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et Jean-François Nadeau

sous division de Pascal Laverdière et de Réjean Deblois

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le budget 2020, équilibré selon les documents présentés au conseil par le directeur général secrétaire-trésorier séance tenante avec une taxe foncière générale de 0,80 ¢ du 100 \$ d'évaluation imposable avec quatre (4) versements de taxes en ajustant les autres données présentées pour tenir compte de cette directive du conseil.

223-19

#### Programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT les projets d'immobilisation retenus par le conseil municipal pour 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à ce sujet;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2020-2021-2022 tel que présenté par le directeur général secrétaire-trésorier.

224-19

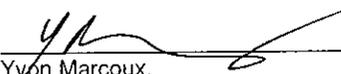
#### Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt et une heures trente-cinq (21h35).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
\_\_\_\_\_  
Michel Duval,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Marcoux,  
Dir. gén. & sec.-trés